

Nom.	Questions	chiers déposés O /	Analyse	Ecarts / Remarques	Conclusion: Prescriptions / Recommandations envisagées	Réponse de l'établissement	Nom de fichiers (nouveau dépôt)	Conclusion
L'établissement respecte-t-il les règles de comptabilisation liées aux différents modes de tarification ?								
1.1	Merci de fournir la liste des effectifs affectés sur la section soins et leurs répartitions tarifaires 2022.	OUI	<p>L'établissement a transmis un fichier excel comprenant des données RH par salariés : emplois, type de contrat, rémunérations, charges et affectations analytiques (dépendance et soin dans l'extraction présentée).</p> <p>La répartition analytique de certains professionnels ne correspond pas aux affectations exposées dans l'annexe TER, tous les postes sont répartis 30% sur la dépendance et 70% sur le soin.</p> <p>Cependant les données du grand livre section soin, du TER et de l'annexe tarifaire correspondent à ces répartitions:</p> <ul style="list-style-type: none"> * AS : 30% Dépendance - 70% Soin * ASH : 30% Dépendance * Auxiliaire de vie : 30% Dépendance - 70% Soin * Aux. Médicaux : 100% Soin * Infirmier : 100% <p>Ces répartitions sont conformes à l'article R314-166 du CASF.</p>	<p>Remarque 1: Il est remarqué une incohérence entre les données transmises dans le cadre du contrôle et les données de l'annexe TER.</p>	<p>Recommendation 1: Mettre en concordance entre les documents transmis.</p>	<p>Les données du document transmis sont cohérentes avec l'annexe TER.</p>	<p>"Q02-T01-Q1.1_Effectifs_sections_soins_Lyon_VaImy_V2"</p>	<p>La recommandation 1 est levée au regard du document transmis</p>
1.2	Merci de transmettre le Grand Livre Analytique 2022 de la sections soins (Format Excel). En l'absence de comptabilité analytique, transmettez le fichier support utilisé pour renseigner l'annexe tarifaire 2022 (avec à minima le numéro et le libellé du compte, ainsi que le solde 2022)	OUI	<p>L'établissement a transmis le grand livre soin format excel. Les données sont cohérentes avec l'annexe tarifaire 2022 déposée.</p> <p>Les crédits Segur sont bien répartis dans les sections hébergement et dépendance au prorata des charges constatées.</p> <p>La dotation soin 2022, retraités des crédits cités, correspond à la dotation notifiée.</p>					
L'établissement maîtrise-t-il la fonction budgétaire et comptable?								
2.1	Existe-t-il un organigramme identifiant les fonctions administratives et financières? Si oui, le transmettre.	OUI	<p>L'établissement a transmis l'organigramme du siège social de l'association. L'organigramme est nominatif et daté. Le type de liens entre les professionnels est détaillé.</p> <p>L'organisation financière et comptable de l'association comprend un service DAF, rattaché à la direction générale des fonctions supports. Le service DAF est organisé en 5 pôles : contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie, quittancement et comptabilité - aide sociale.</p>					
2.2	Disposez-vous d'un document formalisant les délégations de signature et de pouvoir (document unique de délégation) concernant les questions budgétaires et financières? Merci de transmettre le document s'il est disponible.	OUI	<p>L'établissement a transmis 3 documents:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Document unique relatif aux compétences et missions confiés par délégation. * Délégation de pouvoir entre le directeur territorial et le directeur d'établissement. * Annexe relative aux validations et engagements par type d'achats et seuils ("Annexe 1"). <p>La délégation du directeur d'établissement fait référence à la conduite de la mise en œuvre du projet d'établissement, la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire et certaines relations et signatures de documents avec les tiers, conformément à l'article D312-176-5 du CASF. La délégation est datée et signée.</p>					
2.3	Pouvez-vous transmettre le détail des habilitations informatiques liées à la chaîne budgétaire et financière, par exemple : -Professionnels ayant accès au logiciel comptable et à l'enregistrement des pièces comptables. - Professionnels ayant accès aux référentiels fournisseurs.	OUI	<p>L'établissement a transmis le détail des logiciels utilisés et des accès. Les domaines sont différenciés pour les habilitations du logiciel comptable. La directrice de l'établissement ne dispose pas d'accès en écriture. Le service achats gère le référentiel fournisseur dans le logiciel VALUA et les différentes équipes comptables disposent des droits pour enregistrer la comptabilité des établissements.</p>					
2.4	Pouvez-vous nous transmettre votre procédure Achats ? A défaut de procédure,répondez aux questions suivantes : - Quels professionnels sont autorisés à passer des commandes (précisez l'existence ou non de paliers selon les montants engagés) ? - Quel est le process de sélection d'un fournisseur (conditions, nombre de devis étudiés)? - Quels professionnels valident la mise en paiement des factures (précisez l'existence de palier selon les montants engagés) ? - Quels professionnels préparent les moyens de paiement (virements, chèques) ? -Quels professionnels lancent le paiement?	OUI	<p>L'établissement a transmis 5 documents relatifs à l'organisation des achats de l'association:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Manuel utilisateur VALUA (SI Achats) * Note consigne achats, suite mise en place du SI Achats. * Procédure de fonctionnement du comité d'appel d'offres (notamment pour les contrats-cadre et marchés-cadre) * Procédure achats (achats non couverts par un contrat-cadre ou marché-cadre). * Procédure achats de 2017 (notamment périmètre des 3 associations existantes avant la fusion) <p>Les procédures sont existantes, signées et précisent les personnes référentes. Les autorisations, seuils et plafond de dépenses sont également indiqués.</p>					

Num.	Questions	chiers déposés O /	Analyse	Ecart / Remarques	Conclusion: Prescriptions / Recommandations envisagées	Réponse de l'établissement	Nom de fichiers (nouveau dépôt)	Conclusion
L'établissement dispose t-il des documents budgétaires et comptables réglementaires ?								
3.1	Merci de transmettre le bilan comptable 2022 (format excel)	OUI	<p>L'établissement a transmis le nouveau cadre "Bilan comptable PNL" pour les exercices 2022 et 2021. Le bilan comptable de l'exercice 2022 correspond au bilan financier (N-1, déposé dans l'ERRD 2023).</p> <p>L'établissement affiche des reports à nouveau déficitaires conséquents, que ce soit pour les sections soin et dépendance ou par la section hébergement (report à nouveau dans la rubrique "Autres" des financements stables).</p> <p>* le FRNG 2022, rapporté en nombre de jours de charges décaissables, est négatif.</p>					
3.2	Merci de transmettre le grand livre comptable 2022 (format excel)	OUI	<p>L'établissement a transmis le détail des comptes 6 et 7 de l'exercice 2022. Le déficit était de 745K€ (dont 595K€ sur les sections soin et dépendance).</p> <p>Les données correspondent aux données N-1 de l'ERRD 2023.</p> <p>La part de personnel extérieur sur les charges de personnel (hors honoraires) est supérieur à 20%. Les charges liées au personnel extérieur ne concernent pas les postes liés au soin, sur l'exercice 2022.</p>					
3.3	Pour les établissements privés: Existe-t-il une analyse de l'expert comptable voire un rapport du commissaire aux comptes ? Si oui, le transmettre pour l'exercice 2022 (rapport général et rapport spécial pour le rapport CAC).	OUI	<p>L'établissement a transmis le rapport relatif à l'exercice 2022. Les comptes sont décrits comme réguliers et sincères.</p>					
L'établissement respecte t-il les règles de facturation aux usagers ?								
4.1	Merci de transmettre le contrat de séjour d'un résident (anonymisé) entré entre le 01/01/2021 et le 31/03/2022 et le contrat de séjour d'un résident entré après le 01/01/2023, ainsi que les annexes concernant les tarifs.	OUI	<p>L'établissement a transmis plusieurs documents relatifs à l'admission et au contrat de séjour : dépôt de garantie, état des lieux, télémedecine, droit à l'image, contrat de séjour et règlement de fonctionnement.</p> <p>Le contrat de séjour en date du 31/01/2024 est conforme à l'article 1er du CASF, concernant le socle de prestations (hors marquage du linge). La mention du droit de rétractation est explicite et le montant du dépôt de garantie est conforme à la réglementation.</p> <p>Concernant le marquage du linge : il était facturé en 2022 (80€), la prestation apparaît sur l'annexe tarif 2023, mais la zone de prix est vide. Le contrat de séjour stipule que le linge personnel du résident est marqué et enlevé par l'établissement dans les conditions et limites prévues à l'article 3.3 du règlement de fonctionnement*. L'article 3.3 du règlement de fonctionnement fait référence au contrat de séjour "les modalités de facturation de cette prestation sont décrites au contrat de séjour". Les deux documents font référence l'un à l'autre, sans que le type de facturation ne soit précisée concernant cette prestation de marquage du linge (sauf pour les résidents bénéficiaires de l'aide sociale, la prestation est comprise dans le tarif hébergement).</p>	<p>Remarque 2: Le marquage du linge ne fait pas l'objet d'une facturation claire dans les documents transmis.</p>	<p>Recommendation 2: Expliciter les modalités de prises en charge du marquage du linge, conformément à l'annexe 2-3-1 du CASF.</p>	<p>L'établissement n'a pas apporté d'élément.</p>	<p>En l'absence d'élément de la part de l'établissement, la recommandation 2 est maintenue.</p>	